**APPEL A PROPOSITION (RFP)**

|  |  |
| --- | --- |
| A TOUS LES CONSULTANTS INDIVIDUELS SPECIALISES DANS L’EVALUATION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT | DATE : 10 Décembre 2019 |
| REFERENCE **: 006-RFP/TCD10/12/2019** |

Chers Messieurs / Mesdames :

Vous êtes invités à soumettre votre proposition pour l’évaluation à mi-parcours du Programme de Prévention de la Radicalisation et de l’Extrémisme Violent (PROPEV)

Veuillez consulter les annexes suivantes pour les besoins de la préparation de votre soumission :

* Annexe I : description des exigences du PNUD
* Annexe II : les termes de références (TDRs)
* Annexe III : formulaire de présentation de la soumission du fournisseur de services
* Annexe IV : Conditions générales.
* Annexe V : critères d’évaluation des offres techniques

Les soumissions, ***s*ous pli fermé,** peuvent être déposées **dans l’urne située à la guérite des agents de sécurité/PNUD** à l’entrée de la villa blanche jusqu’au **24 décembre 2019, à 12 heures de N’Djamena,** ***au plus tard*.**

Elles doivent comprendre une soumission technique (copies hard et électronique sur support amovible) et une soumission financière, chacune dans deux enveloppes séparées indiquant :

1. Le nom du soumissionnaire suivi de la mention « offre technique Réf. ID **006-RFP/TCD10/12/2019**, évaluation à mi-parcours du Programme de Prévention de la Radicalisation et de l’Extrémisme Violent »
2. Le nom du soumissionnaire suivi de la mention « offre financière Réf.ID **006-RFP/TCD10/12/2019**, évaluation à mi-parcours du Programme de Prévention de la Radicalisation et de l’Extrémisme Violent ».

Les deux enveloppes, insérées dans une grande enveloppe portant la mention « Soumission Evaluation à mi-parcours du Programme de Prévention de la Radicalisation et de l’Extrémisme Violent ” » - A n’ouvrir qu’en Commission » doivent être déposées à l’adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développent**

**Farcha, Rondpoint de la Francophonie, Avenue Nelson Mandela**

***B.P. 906 N’Djamena, Tchad.***

La soumission doit être écrite **en Français**, et être valable pour une période maximale de ***120 jours.***

Dans la préparation de votre proposition, il est de votre responsabilité de vous assurer qu’elle atteigne l’adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date limite de dépôt. Les propositions reçues au PNUD après la date limite de dépôt indiquée ci-dessus, peu importe la raison, ne seront pas considérées pour une évaluation.

Si vous soumettez votre proposition par courriel, prière de vous assurer qu’elle est signée et en format PDF, et sans infection de virus ou fichier incomplet.

Les Services proposés doivent être revus et évalués sur base de conformité complète de la proposition vis-à-vis des besoins exprimés dans la demande de proposition (RFP) et toutes les annexes fournissant des détails des exigences du PNUD.

La proposition qui répond à tous les besoins, qui correspond à tous les critères d’évaluation et qui offre le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée et adjugée. Toute offre qui n’est pas conforme aux exigences sera rejetée.

Toute incohérence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD ; le prix unitaire prédominera et le prix total sera ainsi corrigé. Si le fournisseur n’accepte pas le prix total final corrigé, sa proposition sera rejetée.

Aucune variation du prix due à une détérioration du marché, inflation, fluctuation des taux de change, ou tout autre facteur du marché ne pourra être acceptée par le PNUD après la réception de la proposition. Au moment de l’attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de varier (augmenter ou diminuer) la quantité de services et/ou biens, par un maximum de vingt-cinq pour cent (25%) du total de l’offre, sans aucune modification du prix unitaire ou autres termes et conditions.

Tout contrat ou bon de commande résultant de cette demande de proposition (RFP) est assujetti aux Conditions et Termes Généraux attachés à celle-ci. Le fait de la soumission d’une proposition implique que le fournisseur accepte sans question les Conditions et Termes Généraux du PNUD attachés à celle-ci en Annexe 3.

Prière de noter que le PNUD n’est pas obligé d’accepter toute proposition, ni d’attribuer un contrat ou un bon de commande, ni être tenu responsable pour tout coût associé à la préparation et soumission d’une proposition par des fournisseurs de service, peu importe le résultat ou la manière dont le processus de sélection est conduit.

La procédure de protestation pour un fournisseur du PNUD vise à donner une opportunité de réclamation pour les personnes ou les entreprises auxquelles, il n'a pas été attribué un bon de commande ou un contrat dans un processus compétitif d’achat. Au cas où vous croyez que vous n’avez pas été traité justement, vous pouvez trouver des informations détaillées sur la procédure de protestation par un fournisseur dans le lien suivant :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>

**Le PNUD encourage tout fournisseur de service potentiel à prévenir et éviter les conflits d’intérêt, en révélant au PNUD si vous, ou chacun de vos affiliés ou personnel, étiez impliqué dans la préparation des besoins, conception, estimation des coûts, ou autre information utilisée dans cette demande de proposition (RFP).**

Le PNUD applique la tolérance zéro sur les fraudes et autre pratiques prohibées ; il s’est engagé à prévenir, identifier et à éviter de tels actes et pratiques contre le PNUD et aussi les tiers impliqués dans les activités du PNUD. Le PNUD attend de ses Fournisseurs de service le respect du Code de Conduite des Fournisseurs des Nations Unies trouvé dans ce lien :

<http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf>

**Nous vous remercions et attendons de recevoir votre proposition.**

**Cordialement,**

***Samson Mbaindiguitarel***

***Procurement Assistant***

**Annexe 1**

**Description des Besoins**

|  |  |
| --- | --- |
| Contexte des besoins | Au niveau de l’Afrique Centrale, le bassin du Lac-Tchad et ses alentours apparaissent comme un épicentre de l'extrémisme violent incarné par Boko Haram et par des groupes armés associés depuis 2011. En effet, depuis 2009, les territoires riverains du Lac-Tchad contigus au Nord-est du Nigéria sont exposés aux stratégies d’expansion et d’action de Boko Haram, secte islamiste d’origine nigériane listée parmi les organisations terroristes depuis 2014. Depuis lors, l’organisation fondée par Muhammad Yusuf et reprise à sa mort par Abubakar Shekau, n’a cessé de multiplier des attaques frontales, des enlèvements, des attentats suicides et des poses de mines anti personnelles. Entre réfugiés, déplacés internes, retournés, morts et mutilés, le terrorisme a plongé le pourtour du Lac-Tchad et les centres urbains de la région dans la peur et une crise humanitaire sans précédent qui continue à affecter plus de 23 500 000 habitants dans cette partie du Monde. La réponse militaire de grande envergure menée par les gouvernements camerounais, nigérian, nigérien et tchadien à travers des opérations internes ou dans le cadre de la Force Mixte Multinationale (FMM) a considérablement réduit les capacités opérationnelles de la secte Boko Haram et en particulier son emprise sur des territoires qu’elle avait sanctuarisés et utilisés comme bases de vie et de déploiement de ses attaques transfrontalières. Néanmoins, sur le plan économique et social, l’insécurité et les mesures antiterroristes prises par les États, individuellement et dans le cadre des partenariats régionaux de sécurité, ont transformé une zone de prospérité en un espace de précarité.En dehors du Bassin du Lac-Tchad, la République du Tchad demeure vulnérable à cause de l’instabilité politico-sécuritaire autour de ses frontières. Classé 36èmesur l'indice mondial de terrorisme en 2016, le Tchad est de-facto une nation d’une vulnérabilité assez considérable. Sa proximité avec les zones de parcours et d’approvisionnement logistique des groupes extrémistes, ainsi que sa très grande implication dans la lutte contre ces groupes au Sahel et dans le bassin tchadien, constituent des défis stratégiques pour la sécurité intérieure du Tchad. La porosité de ses frontières et l’insuffisance criarde de perspectives économiques dans les pays limitrophes tels que la Libye, la Centrafrique et le Soudan, exposent les zones frontalières aux mobilités transfrontalières parfois criminelles. Le flux et reflux de porteurs d’armes, de trafiquants et de jeunes laissés en marge du progrès à travers les frontières exacerbent la vulnérabilité du Tchad, combinés aux menaces internes et externes qui se reproduisent de façon récurrente. *La gestion intégrée des frontières est par conséquent une préoccupation structurelle pour la paix, la sécurité et le développement du pays*. L’extrémisme violent a un effet négatif sur les efforts de développement durable. La lutte contre ce phénomène impacte la protection des droits humains et la promotion de l’État de droit. L’insécurité transfrontalière s’est accrue avec la montée de l’extrémisme dans la bande sahélo-saharienne et dans la région du Lac-Tchad, principalement en liaison avec les attaques de Boko Haram. Les exactions de la secte terroriste ont créé un climat d’insécurité pesant lourdement sur l’économie tchadienne, notamment en perturbant l’importation des marchandises et l’exportation de bétail, affectant les moyens de subsistance des populations et amplifiant les inégalités socioéconomiques au détriment des populations rurales et des jeunes. Le manque d’opportunités d’emplois combiné au taux d’abandon scolaire élevé au niveau secondaire chez les jeunes filles et les garçons, exposent ces jeunes à l’enrôlement par les groupes terroristes. Au demeurant, le nombre de démobilisés de Boko Haram reçus à ce jour par les autorités tchadiennes dans les régions riveraines du Lac-Tchad, est un indicateur révélateur du pas franchi par les couches défavorisées de la société pour accéder, y compris par la violence, aux ressources économiques. L’extrémiste violent menace directement l’exercice des droits de l’Homme, qu’il s’agisse du droit à la vie et du droit à la liberté́ et à la sécurité́ ou de la liberté́ d’expression, d’association, de penser, de conscience et de religion. La secte Boko Haram, tout comme les autres nébuleuses extrémistes, viole les droits des femmes et des filles, notamment en les soumettant à l’esclavage sexuel et aux mariages forcés. Elle les empêche d’accéder à l’éducation et de participer à la vie publique. La torture et les violences sexuelles et sexistes seraient monnaie courante. La porosité des frontières et la faible présence de l’autorité de l’État dans les zones affectées contribuent à la multiplication de ces comportements criminels. *L’impunité́ et l’injustice créent un climat d’insécurité́ et d’impuissance, entravant les activités économiques et la circulation des biens et services, altérant la confiance envers l’État*. C'est dans ce contexte que le PNUD et la Cellule de Coordination Nationale du G5 Sahel ont organisé les conversations nationales sur la prévention de l’extrémisme violent du 24 au 25 août 2017. Ces conversations font suite aux conversations régionales organisées conjointement par l’International Peace Institute (IPI) et les Nations Unies en mai 2017. L'objectif général de ces consultations était de : fournir un aperçu du contexte régional ; cerner la dynamique et l’impact de la radicalisation et de l’extrémisme violent au Tchad, ainsi que les meilleurs cas pratiques ; présenter et discuter des priorités nationales, la stratégie et l’approche pour la prévention de l’extrémisme violent ; présenter et discuter des initiatives en cours et prochaines du PNUD et d’autres partenaires de développement / bailleurs de fonds pour faire face au terrorisme ; identifier les synergies et les domaines de collaboration. A l’issue des conversations nationales, sept thématiques clés ont été adoptées et sont alignées sur la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et sur la stratégie régionale du G5 Sahel qui vise à prévenir la radicalisation et faciliter la coordination des efforts des cinq pays en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Ces thématiques qui feront partie du programme pluriannuel, sont : (i) l’étude du cadre institutionnel, juridique et sécuritaire ; (ii) le genre ; (iii) les media, la sensibilisation et le rôle des technologies de l’information ; (iv) la justice, la sécurité, l’état de droit et les droits humains ; (v) l’engagement communautaire, le désengagement et la réinsertion sociale des jeunes repentis ; (vi) la prévention à travers les observatoires nationaux et régionaux et les systèmes d’alerte précoce ; et (vii) la mise en place d’un système cohérent de coordination et de gestion des initiatives multiples de prévention de l’extrémisme violent et de lutte contre la radicalisation au Tchad. Une rencontre technique de trois jours a été organisée, du 15 au 17 septembre 2017 à Douguia, localité située à 75 km de N’Djaména et a regroupé 25 personnes représentant la cellule nationale du G5 sahel, la société civile, les organisations féminines, les jeunes, les organisations religieuses (Conseil Islamique, Église Catholique, Églises Protestantes) et les Nations Unies. L’objectif de la rencontre était de finaliser la théorie de changement, le cadre des résultats et les éléments clés du document de programme sur la prévention de l’extrémisme violent pour la période 2018-2021. Dans cette perspective, il est essentiel de soutenir la coordination des efforts nationaux visant à prévenir l'extrémisme violent et à les aligner avec les instruments stratégiques régionaux et internationaux. Un effort complémentaire visant à renforcer la résilience des communautés, vivant dans le bassin du Lac-Tchad, face à l'extrémisme violent, s’avère aussi crucial dans la bataille contre l'extrémisme violent dans cette région du monde.Le Programme s’inscrit dans l'engagement total du PNUD dans l'atteinte des ODD, dont beaucoup peuvent aider à réduire la propagation de l’extrémisme violent. Le Programme est basé sur une assise centrale que la seule réponse sécuritaire du Gouvernement demeure insuffisante pour adresser le phénomène de l'extrémisme violent et que la nature des causes profondes, sous-adjacentes et immédiates du phénomène exigent une approche holistique du développement.L’approche est en parfait alignement avec le Plan d'Action Mondiale du Système des Nations Unies sur la Prévention d'Extrémisme Violent dans le monde qui préconise qu’une méthodologie inclusive et participative est le meilleur garant du caractère holistique de l’intervention et permettant à ce que cette dernière soit perçue et acceptée comme manifestement entreprise dans les intérêts de la société en générale.Conceptuellement et conformément au cadre théorique développé par le Programme Régional du PNUD, la Prévention et la Réponse à l'Extrémisme Violent en Afrique, toutes les interventions s’inspirant de l’approche de développement préconisée par le PNUD, devraient s’adresser aux individus, aux institutions et à l’idéologie aux degrés divers et impliquer ces derniers dans la définition d’une réponse adéquate et efficace face à l’Extrémisme Violent. En termes pratiques, le travail sur le niveau national devrait établir un environnement qui facilite l'intervention dans les communautés jugées 'en danger' et dans le soutien d'individus vulnérables à la radicalisation ou la recherche à dégager des groupes extrémistes violents et réintégrer dans la société traditionnelle. |
| Partenaires d’Implémentation du PNUD | Ministères de l’Economie et de la Planification du Développement du Tchad et le PNUD-TCHAD*.* |
| Brève description des Services sollicités[[1]](#footnote-1) | Il s’agit de faire une évaluation à mi-parcours du projet en tenant compte des différentes réalisations sur chaque produit, en vue de mesurer les résultats atteints à travers les différentes activités, de capitaliser les acquis engrangés et de partager les bonnes pratiques et les leçons apprises à travers cette intervention. L’évaluation du projet doit couvrir l’ensemble des réalisations du projet, sur la période de mise en œuvre, 2018-2019. Cette évaluation a pour objectif d’apprécier le niveau de réponse du projet de prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent :Il est à relever que cette évaluation devra prendre en compte une analyse de l’efficience, l’efficacité, la durabilité, la pertinence, l’impact, la transversalité du genre, etc. Ce programme multi annuel vise une approche cohérente de développement pour prévenir et lutter contre l’extrémisme violent. Il est articulé autour de sept piliers mis en exergue lors des consultations nationales qui ont regroupé toutes les parties prenantes et des experts dans le domaine. L’Objectif Global du Programme est de renforcer les capacités nationales dans la prévention et la lutte contre l’Extrémisme Violent au TchadLedit projet contribuera aux résultats principaux suivants :Produit 1 : Le cadre légal et institutionnel est capable de répondre à l’extrémisme violent dans le respect des principes fondamentaux des droits de l’Homme *Sous-Produit 1.1. : Les capacités et les compétences des acteurs de la chaîne pénale en matière de lutte contre l’extrémisme violent sont renforcées**Sous-Produit 1.2. : Un dispositif sécuritaire coordonné et efficace dans les zones à risque*Produit *2 : Les communautés, forces de l’ordre, autorités locales, société civile participent efficacement à la gestion des frontières et au contrôle de la mobilité des migrants clandestins**Sous-Produit 2.1. : Une présence effective de l’Etat dans les zones à risque et une meilleure gestion des frontières**Sous-Produit 2.2. : Une migration régulée et contrôlée*Produit *3 : Les femmes s’organisent et s’impliquent activement dans la prévention et la réponse à l’extrémisme violent dans les communautés* *Sous-Produit 3.1. : Les femmes ont une capacité accrue dans la prévention de l’extrémisme violent**Sous-Produit 3.2. : Les femmes sont encadrées et autonomisées**Sous-Produit 3.3. : Les femmes sont engagées dans la prévention de l’extrémisme violent*Produit *4 : Les personnes associées aux violences extrémistes se désengagent des groupes extrémistes et sont réintégrées dans les communautés**Sous-Produit 4.1. : Les personnes associées au Boko-Haram se désengagent de l’extrémisme violent**Sous-Produit 4.2. : Les personnes associées au Boko-Haram bénéficient d’une prise en charge psychosociale en vue d’une réintégration sociale effective**Sous-Produit 4.3. : Les personnes associées au Boko-Haram bénéficient d’une réintégration économique**Sous-Produit 4.4 : Un cadre juridique relatif au désengagement des personnes anciennement associées aux groupes extrémistes est mis en place et opérationnel*Produit *5 : Les acteurs des médias et les communautés locales sont capables de contrer la propagande narrative de l’extrémisme violent**Sous-Produit 5.1. : Les capacités des acteurs des médias et de la communication dans l’usage des TIC, la gestion et diffusion d’informations relatives à l’extrémisme violent sont renforcées**Sous-Produit 5.2. : Les contre-discours sur l’extrémisme violent sont élaborés et diffusés**Sous-Produit 5.3. : Les activités de communication pour le développement (C4D) sont organisées*Produit *6 : Les communautés, les jeunes et les femmes en particulier réduisent leur vulnérabilité à la radicalisation et l’extrémisme violent*Produit *7 : Les institutions communautaires, religieuses et la société civile sont résilientes aux effets de l’extrémisme violent.**Sous-Produit 7.1. : Les capacités des acteurs communautaires dans l’alerte précoce de la radicalisation et l’extrémisme violent sont renforcées**Sous-Produit 7.2. : Une participation citoyenne à la gouvernance et au développement local accrue**Sous-Produit 7.3. : Les observatoires régionaux et locaux sont effectivement implantés et dynamisés**Sous-Produit 7.4. : Une implication effective des leaders religieux et des institutions d’éducation non-formelle*. Prévue pour une durée de 5 ans (2017 – 2021), le coût global pour la mise en œuvre du projet est évalué à 10 228 027,5 dollars US, dont 2 000 000 dollars US de ressources allouées et 8 228 027,5 dollars US.*(Voir Annexe 2 pour les détails (Termes de Référence)* |
| Liste et Description des résultats attendus (réalisations)  | Les Consultants produiront les rapports suivants en Français (un résumé du rapport d’évaluation finale en anglais) :* Un rapport initial de démarrage
* Un résumé comprenant les grandes lignes des conclusions et toute information utile
* Un rapport provisoire d’évaluation à mi-parcours
* Un rapport final en version électronique
* Un rapport final en version hard
* Une présentation powerpoint des principales conclusions de l’évaluation
 |
| La Personne qui Supervisera les travaux/Performance du Fournisseur de Service | Le Coordonnateur du portefeuille résilience et stabilisation |
| Fréquence de rapports | *- Rapport initial : 05 jours après la date de démarrage effective de la mission ;**- Rapport d’évaluation provisoire : 20 jours après la date de démarrage ;**- Rapport final : 05 jours à compter de la date de réception des commentaires du PNUD, de ses partenaires et des membres du comité de pilotage.* |
| Exigence de rapports progressifs  | *Oui. Rapport de démarrage, rapport provisoire et rapport final.* |
| Site des travaux | *🗵 Programme des Nations Unies pour le Développent (PNUD), Farcha, rond-point de la francophonie, Avenue Nelson Mandela, B.P. 906 N’Djaména, Tchad**🗵 Sur le terrain à N’Djaména et dans les zones d’exécution du projet*  |
| Durée d’exécution prévue  | *30 jours de travail effectif*  |
| Date ciblée pour débuter l’exécution | *Fin décembre 2019* |
| Date limite de fin d’exécution  | *fin janvier 2020* |
| Voyages prévus | *Oui (missions sur le terrain à la charge du prestataire* |
| Conditions Spéciales de Sécurité | *🗵 Visa de Sécurité des Nations Unies avant le voyage* *🗵 Faire la formation de Sécurité «UN’s Basic and Advanced Security Training »* *Assurance globale de voyage*  |
| Facilités fournies par PNUD (i.e., à exclure de la proposition financière) | *🗵 N/A*  |
| Chronogramme d’Implémentation en indiquant les réalisations partielles et la durée des activités/sous-activités  | *🗵 Exigé* |
| Noms et curriculum vitae des individus qui seront impliqués dans l’exécution des services | *🗵 Exigé* |
| Monnaie de la proposition | *🗵 Monnaie locale, F CFA* |
| Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la proposition de prix  | *🗵 doit exclure la TVA et autres taxes indirectes applicables* |
| Période de Validité de la proposition *(A partir de la date limite de dépôt des offres)*  | *🗵 120 jours**Dans les circonstances exceptionnelles, le PNUD peut demander au soumissionnaire d’étendre la validité de la proposition au-delà de la période initialement indiquée dans cette demande de proposition (RFP). Le soumissionnaire devra, dès lors, confirmer par écrit l’extension sans aucune modification, n’importe laquelle, sur sa proposition.*  |
| Offres partielles | *🗵Non admises**☐Admises* |
| Termes de paiement |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Réalisations* | *Pourcentage* | *Délai* | *Condition pour effectuer le paiement* |
| *Avance de démarrage* | *20%* | *Dès la signature du contrat* | *Sur présentation de la facture et d’une caution bancaire au montant équivalent.* |
| *Après validation du rapport provisoire par l’organisation commanditaire (PNUD), intégration faite, le cas échéant par le prestataire, des observations.* | *60% du montant total du contrat, déduction faite de la proportion correspondante de l’avance de démarrage* | *Suivant le plan de travail proposé* | *Sur présentation de la facture au montant équivalent et évaluation de la performance du prestataire* |
| *Après validation du rapport définitif*  | *20% du montant total/solde reliquataire du contrat, toutes déductions faites de l’avance de démarrage* | *Suivant le plan de travail proposé* | *Dans trente (30) jours à compter de la date où les conditions suivantes sont remplies :**Acceptation**Écrite du PNUD pour la qualité de la réalisation et**Réception de la facture du prestataire de service.* |

 |
| Personne(s)à passer en revue /inspecter/ approuver les réalisations/services fournis et autoriser le déboursement du paiement | *Le Coordonnateur du portefeuille résilience et stabilisation*  |
| Type du Contrat à signer | *🗵 Contrat Institutionnel ou professionnel selon le montant du marche* |
| Critères de l’Attribution du Contrat | *🗵 Le plus grand score combiné (basé sur une distribution de poids de l’ordre de 70% pour l’offre technique et de 30% pour l’offre financière)* *🗵 Acceptation sans question des Conditions et Termes Généraux du PNUD (CTG). Ceci est un critère mandataire et ne peut pas être annulé peu importe la nature de la prestation sollicitée. La non-acceptation des CTG peut constituer une base pour rejeter la proposition.*  |
| Critère de l’évaluation de la proposition | ***Proposition Technique (70%)****🗵 Méthodologie, son adéquation aux Conditions et Chronogramme* *du Plan d’Implémentation, voir détail dans le formulaire 2 annexe 5**🗵 Qualification du Personnel clé, voir détail dans le formulaire 3 annexe 5****N.B :*** *seules les offres financières des soumissionnaires techniquement qualifiés (ayant obtenus la moyenne technique ≥70%) seront considérées pour la suite de l’évaluation.****Proposition Financière (30%)****A être calculé comme un ratio de l’offre financière de la proposition à l’offre financière la plus basse parmi les propositions reçues par le PNUD qui sont techniquement qualifiées.* |
| Le PNUD attribuera le contrat à: | *🗵 Un et un seul prestataire de Service.*  |
| Annexes à cette RFP | *🗵 Termes de référence Détaillés (Annexe 2)**🗵 Formulaire de soumission de la Proposition (Annexe 3)**🗵 Conditions et Termes Généraux (Annexe 4)[[2]](#footnote-2)**☐Autres[[3]](#footnote-3)* |
| Personne de contact pour des demandes de renseignement (Demandes de renseignement écrites uniquement) | *Adresse :* faq.td@undp.org Les réponses à toutes les questions posées seront publiées sur le site de publication, <http://procurement-notices.undp.org/search.cfm> , au plus tard le 20 décembre 2019 |
| Autre Information *[prière spécifier]* | *L’attention des soumissionnaires est attirée sur l’importance d’une lecture très attentive de l’ensemble des dispositions du présent appel à proposition.* *En particulier les soumissions devront être faites conformément à l’annexe 3 (dont le modèle devra être impérativement reproduit avec le papier à en-tête du soumissionnaire et signé par la personne ayant pouvoir d’engager l’entité soumissionnaire), tous les CVs du personnel proposé, avec spécification dans chaque cas du poste pour lequel ledit personnel est proposé, devront être impérativement signés et datés, en plus d’être suivis d’une certification de disponibilité de l’Expert proposé à faire la mission, également datée et signée de sa main. Les soumissions seront faites en trois exemplaires papier (1 original et 2 copies) en plus d’une version sur clé USB.* |

 **Annexe 2 – Termes de références et annexes y référents**

**TERMES DE REFERENCE**

**POUR LE RECRUTEMENT D’UN BUREAU D’ETUDES SPECIALISĔ DANS L’EVALUATION DE PROJETS**

**Pays :** Tchad

**Projet :** Prévention de la Radicalisation et de l’Extrémisme Violent au Tchad

**Prestataire :** Prestataire indépendant.

**Durée de la mission** : 30 jours de travail effectifs

Date de début de la mission : fin décembre 2019

1. **CONTEXTE**

Au niveau de l’Afrique Centrale, le bassin du Lac-Tchad et ses alentours apparaissent comme un épicentre de l'extrémisme violent incarné par Boko Haram et par des groupes armés associés depuis 2011. En effet, depuis 2009, les territoires riverains du Lac-Tchad contigus au Nord-est du Nigeria sont exposés aux stratégies d’expansion et d’action de Boko Haram, secte islamiste d’origine nigériane listée parmi les organisations terroristes depuis 2014. Depuis lors, l’organisation fondée par Muhammad Yusuf et reprise à sa mort par Abubakar Shekau, n’a cessé de multiplier des attaques frontales, des enlèvements, des attentats suicides et des poses de mines anti personnelles. Entre réfugiés, déplacés internes, retournés, morts et mutilés, le terrorisme a plongé le pourtour du Lac-Tchad et les centres urbains de la région dans la peur et une crise humanitaire sans précédent qui continue à affecter plus de 23 500 000 habitants dans cette partie du Monde.

La réponse militaire de grande envergure menée par les gouvernements camerounais, nigérian, nigérien et tchadien à travers des opérations internes ou dans le cadre de la Force Mixte Multinationale (FMM), a considérablement réduit les capacités opérationnelles de la secte Boko Haram et en particulier son emprise sur des territoires qu’elle avait sanctuarisés et utilisés comme bases de vie et de déploiement de ses attaques transfrontalières. Néanmoins, sur le plan économique et social, l’insécurité et les mesures antiterroristes prises par les États, individuellement et dans le cadre des partenariats régionaux de sécurité, ont transformé une zone de prospérité en un espace de précarité.

En dehors du Bassin du Lac-Tchad, la République du Tchad demeure vulnérable à cause de l’instabilité politico-sécuritaire autour de ses frontières. Classé 36èmesur l'indice mondial de terrorisme en 2016, le Tchad est de-facto une nation d’une vulnérabilité assez considérable. Sa proximité avec les zones de parcours et d’approvisionnement logistique des groupes extrémistes, ainsi que sa très grande implication dans la lutte contre ces groupes au Sahel et dans le bassin tchadien, constituent des défis stratégiques pour la sécurité intérieure du Tchad. La porosité de ses frontières et l’insuffisance criarde de perspectives économiques dans les pays limitrophes tels que la Libye, la Centrafrique et le Soudan, exposent les zones frontalières aux mobilités transfrontalières parfois criminelles.

Le flux et reflux de porteurs d’armes, de trafiquants et de jeunes laissés en marge du progrès à travers les frontières exacerbent la vulnérabilité du Tchad, combinés aux menaces internes et externes qui se reproduisent de façon récurrente. *La gestion intégrée des frontières est par conséquent une préoccupation structurelle pour la paix, la sécurité et le développement du pays*. L’extrémisme violent a un effet négatif sur les efforts de développement durable. La lutte contre ce phénomène impacte la protection des droits humains et la promotion de l’État de droit.

L’insécurité transfrontalière s’est accrue avec la montée de l’extrémisme dans la bande sahélo-saharienne et dans la région du Lac-Tchad, principalement en liaison avec les attaques de Boko Haram. Les exactions de la secte terroriste ont créé un climat d’insécurité pesant lourdement sur l’économie tchadienne, notamment en perturbant l’importation des marchandises et l’exportation de bétail, affectant les moyens de subsistance des populations et amplifiant les inégalités socioéconomiques au détriment des populations rurales et des jeunes. Le manque d’opportunités d’emplois combiné au taux d’abandon scolaire élevé au niveau secondaire chez les jeunes filles et les garçons, exposent ces jeunes à l’enrôlement par les groupes terroristes. Au demeurant, le nombre de démobilisés de Boko Haram reçus à ce jour par les autorités tchadiennes dans les régions riveraines du Lac-Tchad, est un indicateur révélateur du pas franchi par les couches défavorisées de la société pour accéder, y compris par la violence, aux ressources économiques.

L’extrémiste violent menace directement l’exercice des droits de l’Homme, qu’il s’agisse du droit à la vie et du droit à la liberté́ et à la sécurité́ ou de la liberté́ d’expression, d’association, de penser, de conscience et de religion. La secte Boko Haram, tout comme les autres nébuleuses extrémistes, viole les droits des femmes et des filles, notamment en les soumettant à l’esclavage sexuel et aux mariages forcés. Elle les empêche d’accéder à l’éducation et de participer à la vie publique. La torture et les violences sexuelles et sexistes seraient monnaie courante. La porosité des frontières et la faible présence de l’autorité de l’État dans les zones affectées contribuent à la multiplication de ces comportements criminels. *L’impunité́ et l’injustice créent un climat d’insécurité́ et d’impuissance, entravant les activités économiques et la circulation des biens et services, altérant la confiance envers l’État*.

C'est dans ce contexte que le PNUD et la Cellule de Coordination Nationale du G5 Sahel ont organisé les conversations nationales sur la prévention de l’extrémisme violent du 24 au 25 août 2017. Ces conversations font suite aux conversations régionales organisées conjointement par l’International Peace Institute (IPI) et les Nations Unies en mai 2017. L'objectif général de ces consultations était de : fournir un aperçu du contexte régional ; cerner la dynamique et l’impact de la radicalisation et de l’extrémisme violent au Tchad, ainsi que les meilleurs cas pratiques ; présenter et discuter des priorités nationales, la stratégie et l’approche pour la prévention de l’extrémisme violent ; présenter et discuter des initiatives en cours et prochaines du PNUD et d’autres partenaires de développement / bailleurs de fonds pour faire face au terrorisme ; identifier les synergies et les domaines de collaboration.

A l’issue des conversations nationales, sept thématiques clés ont été adoptées et sont alignées sur la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et sur la stratégie régionale du G5 Sahel qui vise à prévenir la radicalisation et faciliter la coordination des efforts des cinq pays en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Ces thématiques qui feront partie du programme pluriannuel, sont : (i) l’étude du cadre institutionnel, juridique et sécuritaire ; (ii) le genre ; (iii) les media, la sensibilisation et le rôle des technologies de l’information ; (iv) la justice, la sécurité, l’état de droit et les droits humains ; (v) l’engagement communautaire, le désengagement et la réinsertion sociale des jeunes repentis ; (vi) la prévention à travers les observatoires nationaux et régionaux et les systèmes d’alerte précoce ; et (vii) la mise en place d’un système cohérent de coordination et de gestion des initiatives multiples de prévention de l’extrémisme violent et de lutte contre la radicalisation au Tchad.

Une rencontre technique de trois jours a été organisée, du 15 au17 septembre 2017 à Douguia, localité située à 75 km de N’Djaména et a regroupé 25 personnes représentant la cellule nationale du G5 sahel, la société civile, les organisations féminines, les jeunes, les organisations religieuses (Conseil Islamique, Église Catholique, Églises Protestantes) et les Nations Unies. L’objectif de la rencontre était de finaliser la théorie de changement, le cadre des résultats et les éléments clés du document de programme sur la prévention de l’extrémisme violent pour la période 2018-2021.

Dans cette perspective, il est essentiel de soutenir la coordination des efforts nationaux visant à prévenir l'extrémisme violent et à les aligner avec les instruments stratégiques régionaux et internationaux. Un effort complémentaire visant à renforcer la résilience des communautés, vivant dans le bassin du Lac-Tchad, face à l'extrémisme violent, s’avère aussi crucial dans la bataille contre l'extrémisme violent dans cette région du monde.

Le Programme s’inscrit dans l'engagement total du PNUD dans l'atteinte des ODD, dont beaucoup peuvent aider à réduire la propagation de l’extrémisme violent. Le Programme est basé sur une assise centrale que la seule réponse sécuritaire du Gouvernement demeure insuffisante pour adresser le phénomène de l'extrémisme violent et que la nature des causes profondes, sous-adjacentes et immédiates du phénomène exigent une approche holistique du développement.

L’approche est en parfait alignement avec le Plan d'Action Mondiale du Système des Nations Unies sur la Prévention d'Extrémisme Violent dans le monde qui préconise qu’une méthodologie inclusive et participative est le meilleur garant du caractère holistique de l’intervention et permettant à ce que cette dernière soit perçue et acceptée comme manifestement entreprise dans les intérêts de la société en générale.

Conceptuellement et conformément au cadre théorique développé par le Programme Régional du PNUD, la Prévention et la Réponse à l'Extrémisme Violent en Afrique, toutes les interventions s’inspirant de l’approche de développement préconisée par le PNUD, devraient s’adresser aux individus, aux institutions et à l’idéologie aux degrés divers et impliquer ces derniers dans la définition d’une réponse adéquate et efficace face à l’Extrémisme Violent. En termes pratiques, le travail sur le niveau national devrait établir un environnement qui facilite l'intervention dans les communautés jugées 'en danger' et dans le soutien d'individus vulnérables à la radicalisation ou la recherche à dégager des groupes extrémistes violents et réintégrer dans la société traditionnelle.

Ce programme multi annuel vise une approche cohérente de développement pour prévenir et lutter contre l’extrémisme violent. Il est articulé autour de sept piliers mis en exergue lors des consultations nationales qui ont regroupé toutes les parties prenantes et des experts dans le domaine.

L’Objectif Global du Programme est de renforcer les capacités nationales dans la prévention et la lutte contre l’Extrémisme Violent au Tchad.

Ledit projet contribuera aux résultats principaux suivants :

**Produit 1 : Le cadre légal et institutionnel est capable de répondre à l’extrémisme violent dans le respect des principes fondamentaux des droits de l’Homme**

*Sous-Produit 1.1. : Les capacités et les compétences des acteurs de la chaîne pénale en matière de lutte contre l’extrémisme violent sont renforcées*

*Sous-Produit 1.2. : Un dispositif sécuritaire coordonné et efficace dans les zones à risque*

**Produit *2 : Les communautés, forces de l’ordre, autorités locales, société civile participent efficacement à la gestion des frontières et au contrôle de la mobilité des migrants clandestins***

*Sous-Produit 2.1. : Une présence effective de l’Etat dans les zones à risque et une meilleure gestion des frontières*

*Sous-Produit 2.2. : Une migration régulée et contrôlée*

**Produit *3 : Les femmes s’organisent et s’impliquent activement dans la prévention et la réponse à l’extrémisme violent dans les communautés***

*Sous-Produit 3.1. : Les femmes ont une capacité accrue dans la prévention de l’extrémisme violent*

*Sous-Produit 3.2. : Les femmes sont encadrées et autonomisées*

*Sous-Produit 3.3. : Les femmes sont engagées dans la prévention de l’extrémisme violent*

**Produit 4*: Les personnes associées aux violences extrémistes se désengagent des groupes extrémistes et sont réintégrées dans les communautés***

*Sous-Produit 4.1. : Les personnes associées au Boko-Haram se désengagent de l’extrémisme violent*

*Sous-Produit 4.2. : Les personnes associées au Boko-Haram bénéficient d’une prise en charge psychosociale en vue d’une réintégration sociale effective*

*Sous-Produit 4.3. : Les personnes associées au Boko-Haram bénéficient d’une réintégration économique*

*Sous-Produit 4.4 : Un cadre juridique relatif au désengagement des personnes anciennement associées aux groupes extrémistes est mis en place et opérationnel*

**Produit *5 : Les acteurs des médias et les communautés locales sont capables de contrer la propagande narrative de l’extrémisme violent***

*Sous-Produit 5.1. : Les capacités des acteurs des médias et de la communication dans l’usage des TIC, la gestion et diffusion d’informations relatives à l’extrémisme violent sont renforcées*

*Sous-Produit 5.2. : Les contre-discours sur l’extrémisme violent sont élaborés et diffusés*

*Sous-Produit 5.3. : Les activités de communication pour le développement (C4D) sont organisées*

**Produit *6 : Les communautés, les jeunes et les femmes en particulier réduisent leur vulnérabilité à la radicalisation et l’extrémisme violent***

**Produit *7 : Les institutions communautaires, religieuses et la société civile sont résilientes aux effets de l’extrémisme violent.***

*Sous-Produit 7.1. : Les capacités des acteurs communautaires dans l’alerte précoce de la radicalisation et l’extrémisme violent sont renforcées*

*Sous-Produit 7.2. : Une participation citoyenne à la gouvernance et au développement local accrue*

*Sous-Produit 7.3. : Les observatoires régionaux et locaux sont effectivement implantés et dynamisés*

***Sous-Produit 7.4. : Une implication effective des leaders religieux et des institutions d’éducation non-formelle***.

Prévue pour une durée de 5 ans (2017 – 2021), le coût global pour la mise en œuvre du projet est évalué à 10 228 027,5 dollars US, dont 2 000 000 dollars US de ressources allouées et 8 228 027,5 dollars US.

1. **OBJET DE L’EVALUATION**

Conformément à la politique du PNUD, l’évaluation des résultats atteints à mi-parcours dans l’exécution du projet est obligatoire afin d’en apprécier les progrès. Cette évaluation permettra d’une part d’examiner le niveau de résultats atteints et d’autre part de faire ressortir les meilleures pratiques et les leçons apprises devant contribuer à renforcer l’approche de la prévention de la radicalisation, de l’extrémisme violent et de la consolidation de la paix ; ce qui permettra de mieux répondre à ladite problématique et dans le cadre de la conception d’autres projets de même nature.

1. **PORTEE DE L’EVALUATION ET OBJECTIFS**

Il s’agit de faire une évaluation à mi-parcours du projet en tenant compte des réalisations sur chaque produit, en vue de mesurer les résultats atteints à travers les différentes activités, de capitaliser les acquis engrangés, et de partager les bonnes pratiques et les leçons apprises à travers cette intervention. L’évaluation du projet doit couvrir l’ensemble des réalisations du projet, sur la période de mise en œuvre, 2018-2019. Elle a pour objectif d’apprécier le niveau de réponse du projet au renforcement de capacités multiformes prévues par le projet.

1. **QUESTIONS DE L'EVALUATION**

L’évaluation se focalisera principalement sur les critères d’évaluation relatifs à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l’impact, la transversalité du genre et la durabilité.

1. **Analyse de la pertinence du projet**

Examiner la cohérence et la pertinence de la conception du projet, la pertinence de la collaboration avec les acteurs nationaux et provinciaux, ainsi que de l’approche utilisée par rapport aux divers problèmes identifiés, aux besoins exprimés et les actions proposées pour répondre à la problématique de la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent dans les zones cibles du projet.

* De manière spécifique, les consultants devront analyser les points suivants
* La cohérence avec la « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons » et le Plan National de Développement 2017 – 2021 ;
* La pertinence et la validité des stratégies d’intervention et des actions proposées par rapport aux contextes national et régional ;
* La pertinence des produits correspondants au projet ;
* La conformité des objectifs et des résultats avec les besoins réels exprimés par les bénéficiaires ;
* L’adéquation et la cohérence du projet par rapport au Country Programme Development (CPD) et par rapport à l’UNDAF ;
* Le degré de contribution du projet à la réalisation des produits et des effets du CPD et des effets de l’UNDAF.
1. **Analyse de l’efficacité du projet**
2. Analyser les modalités de mise en œuvre des approches communautaires ;
3. Analyser la qualité de gestion du programme sur l’ensemble du projet ;
4. Mettre en évidence les actions/activités mises en œuvre dans le cadre du projet pour atteindre les résultats escomptés ;
5. Analyser les progrès accomplis dans l’atteinte des résultats en lien avec les objectifs globaux du projet en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
6. Passer en revue l’efficacité des mécanismes de coordination et de suivi pour s’assurer de l’atteinte des résultats ;
7. Analyser l’approche genre du projet.
8. **Analyse de l’efficience du projet**
9. Analyser la synergie développée entre le PNUD et les autres partenaires (Ministère de l’Economie et de la planification du Développement, le G5 Sahel) susceptibles d’apporter plus d’efficience dans la mise en œuvre d’autre part ;
10. Faire une analyse de la relation coût-efficacité-bénéfice en évaluant la relation entre les différentes activités menées, les ressources mises à contribution et les résultats ;
11. Evaluer les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion, les actions menées par les agences ainsi que la capacité de gestion et d’adaptation des partenaires de mise en œuvre.
12. **Analyse des effets/Impact du projet**

L’évaluation devra aussi répondre aux préoccupations suivantes :

1. Les résultats obtenus par le projet au niveau produit ont-ils permis d’atteindre les effets escomptés ? Et quels progrès ont été réalisés au niveau des effets ?
2. En quoi les résultats du projet contribueront-ils à améliorer la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent?
3. En quoi les résultats du projet, en termes de renforcement des capacités des acteurs communautaires, contribueront-ils à améliorer le renforcement des mécanismes communautaires de la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent ?
4. En quoi la contribution du projet améliore-t-elle l’inclusion sociale et économique des femmes, jeunes filles et garçons ? Le projet contribue-t-il à préserver la dignité de ces personnes dans ses domaines d’intervention ?
5. Le projet contribue-t-il à réduire la vulnérabilité des populations cibles et à renforcer leurs capacités de résilience à la radicalisation et à l’extrémisme violent ?
6. Quels sont les autres effets engendrés par l’appui du projet ?
7. Quels sont les résultats et effets à mi-parcours spécifiques atteints pour les femmes, jeunes filles, jeunes hommes, personnes victimes des attaques de Boko Haram, retournés/refugiés/personnes en situation de déplacement ?
8. **Analyse de la durabilité du projet**
9. Examiner les mécanismes et outils mis en place ainsi que les actions entreprises pour assurer l’appropriation des acquis du projet par les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les bénéficiaires ;
10. Examiner les actions entreprises pour la pérennisation des interventions : les effets bénéfiques du projet vont-ils persister après la cessation des apports extérieurs et en particulier des apports du projet ? Dans quelle mesure les effets induits peuvent-ils perdurer ? Et sous quelle forme ?
11. Le projet prépare-t-il un transfert de compétences auprès d’acteurs institutionnels ou locaux en vue d’assurer la durabilité des actions ?
12. Quels sont les principaux facteurs de risque qui pourraient nuire à la pérennité des effets induits ?
13. **Dimension sexo-spécifique**

Au cours de l’évaluation, la mission indiquera dans quelle mesure les jeunes femmes et les jeunes gens marginalisés ou à risque de marginalisation ou de violence ont été pris en compte dans la mise en œuvre du projet des réalisations sur chaque produit et à toutes les étapes du projet. Elle indiquera également les changements encouragés par le projet en termes d’équité en s’appuyant sur des données ventilées, des rapports de suivi, des lettres d’accords notamment avec les communes et les ONG, des rapports d’activités et des entretiens avec les bénéficiaires, en veillant à ventiler les données par sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, localités.

1. **Leçons apprises et recommandations**

Tirant enseignement des leçons apprises de la mise en œuvre du projet à mi-parcours, les consultants devront formuler des recommandations à différents niveauxpouvant permettre la pérennisation des acquis et une meilleure programmation multisectorielle basée sur la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent et aider le PNUD à prendre les décisions avisées (maintien du cap ou réorientation du projet).

Ils devront aussi apporter des réponses aux préoccupations suivantes :

* Comment le PNUD, les partenaires institutionnels (MEPD et le G5 Sahel), les communes et les acteurs locaux peuvent-ils collaborer pour la mise en œuvre conjointe des interventions de la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent ?
* Comment élaborer des programmes qui prennent en compte le triptyque conflits - prévention de l’extrémisme violent - radicalisation ?
* Comment peut-on institutionnaliser des mécanismes communautaires de la prévention de la radicalisation, de l’extrémisme violent et de la consolidation de la paix au Tchad ?
* Comment impliquer les autorités administratives locales et centrales dans l’accompagnement des initiatives des communautés pour la prévention de la radicalisation, de l’extrémisme violent et de la consolidation de la paix au Tchad ?
* Comment les politiques de la prévention de la radicalisation, de l’extrémisme violent et de la consolidation de la paix au Tchad au niveau central peuvent-elles être conçues ou améliorées au Tchad ?
* Comment peut-on mieux promouvoir la consolidation de la paix particulièrement dans les localités d’instabilité socio-politique et sécuritaire au Tchad ?
1. **METHODOLOGIE**

L’évaluation sera menée de manière participative en impliquant le PNUD et les parties prenantes (bénéficiaires, les autorités locales et les partenaires de mise en œuvre du projet).Les consultants seront responsables d’établir la méthodologie d’évaluation et les outils nécessaires à la collecte des informations qui seront présentées sous forme de note méthodologique soumise au commanditaire pour appréciation et validation. La collecte d’informations concernera aussi bien des données qualitatives que quantitatives. Ils seront aussi en charge de définir les méthodes de collecte et d’analyse adéquates des données pour présenter au mieux les résultats attendus de la mission. A titre indicatif, les informations pourront être collectées sur la base des méthodes suivantes :

1. Analyse documentaire : consultation de documents importants (Prodoc[[4]](#footnote-4), PTA[[5]](#footnote-5), PTO[[6]](#footnote-6), rapports de missions, budgets, rapports d’activités annuels et semestriels, etc.) ;
2. Rencontres et entretiens avec les parties prenantes (Senior management du PNUD, le personnel du projet et les partenaires de mise œuvre (ONG nationales, EMF), le G5 Sahel, le Gouvernement au niveau central et les autorités locales, services déconcentrés, bénéficiaires, etc.) ;
3. Les visites de terrain;
4. Entretiens individuels ou de groupe ;
5. Exploitation et analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.
6. **PRINCIPAUX PRODUITS D’EVALUATION**

Les consultants produiront les rapports suivants en Français (un résumé du rapport d’évaluation finale en anglais):

* **Un rapport initial de démarrage** comprenant la compréhension détaillée des termes de référence et l’approche méthodologie proposée permettant de conduire l’évaluation ainsi que le plan de travail et le chronogramme détaillés de l’évaluation et des différents livrables. Une version finale de ce rapport de démarrage sera remise, au plus tard, 5 jours après le briefing de démarrage au Bureau de la Représentante Résidente du PNUD, et avant le début de l’évaluation elle-même et le départ sur le terrain des consultants ;
* **Un résumé** comprenant les grandes lignes des conclusions et toutes informations utiles sera remis la veille du débriefing de fin de la mission d’évaluation et sera présentée par le bureau d’études à la représentante Résidente et le chef d’Unité gouvernance et le staff du projet, à la fin de la mission ;
* **Un rapport d’évaluation provisoire** sera remis au PNUD Tchad impérativement dans un délai de dix (10) jours après la fin de la mission par courrier électronique. Il comprendra notamment un résumé de 3 pages maximum et répondra aux termes de référence en soulignant les forces et les faiblesses de la mise en œuvre et la qualité des produits livrés, le coût, la stratégie et la pertinence de l’approche utilisée. Il comportera également une liste de recommandations y compris pour un projet de capitalisation des acquis du projet, détaillée par (i) faiblesse à résoudre ; (ii) acquis à consolider ; (iii) court, moyen et long terme ; (iv) responsabilité. Ce rapport sera soumis aux partenaires nationaux concernés et au PNUD pour commentaires et validation ;
* **Un rapport final en version hard** accompagné d’une clé contenant les fichiers des textes (Word et PowerPoint) sera remis au PNUD Tchad. Le rapport tiendra compte des commentaires de la coordination du projet PROPEV, de la partie nationale, des autres partenaires de mise en œuvre, ainsi que des bénéficiaires. Il comportera obligatoirement un résumé, une analyse des conclusions et des recommandations, ainsi qu’une section sur la méthodologie et en annexes, les termes de référence de l’étude, la liste des personnes et structures rencontrées ainsi que les références bibliographiques. Le rapport final sera soumis au plus tard sept jours après la remise des commentaires sur le rapport provisoire ;
* **Une présentation powerpoint recapitulant les principales conclusions de l’évaluation en vue de leurs présentations aux membres du comité de pilotage.**
1. **COMPOSITION DE L’EQUIPE D’EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES**

L’équipe de la mission sera composée de deux (02) experts indépendants, spécialisés en évaluation de projets dont (01) expert international et un (01) expert national. L’expert international jouera le rôle de chef de mission. Il assurera la qualité de l’évaluation pour délivrer dans le temps imparti tous les produits attendus. Les détails des tâches qui incombent aux experts du bureau d’études sont définis dans l’annexe n° 2. L’expert national aura en charge de faciliter les contacts avec les autorités administratives et les communautés locales. Il aura pour principales missions de faciliter la collecte, le traitement et l’analyse de données, en veillant à faciliter les aspects de traduction et contacts avec les populations cibles.

1. **ETHIQUE D’EVALUATION**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide[[7]](#footnote-7) pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[8]](#footnote-8) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[9]](#footnote-9).

1. **MODALITES D’EXECUTION**

Les rôles et responsabilités des parties prenantes dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit :

a) **Commanditaires de l’évaluation :**

Le bureau pays du PNUD Tchad est le commanditaire de l’étude. Il a pour mission : 1) d’apporter un appui aux Evaluateurs indépendants ; 2) répondre à l'évaluation en utilisant les constats de manière appropriée ; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l’évaluation ; 5) recommander l'acceptation du rapport final du groupe de référence.

b) **Équipe d’évaluation :** Les experts auront en charge d’effectuer l'évaluation réelle, soumettre l’approche méthodologique, collecter, traiter et analyser les données, développer le projet de rapport final, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.

c) **Co-gestionnaires de l’évaluation :** l’Unité Gouvernance du PNUD Tchad, le Coordinateur du portefeuille résilience et stabilisation et le spécialiste en communication du PNUD et les gestionnaires du projet auront en charge de : 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui à l'équipe d’évaluation ; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative, les informations et données requises ; 4) Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.

1. **Annexes Spécifiques des TDRs**
	1. **Modèle de rapport d’évaluation**
2. Titre et pages
	* Nom de l’évaluation à mi-parcours ;
	* Calendrier de l’évaluation à mi-parcours et date du rapport ;
	* Pays de l’intervention d’évaluation ;
	* Nom des consultants ;
	* Nom de l’organisation initiant l’évaluation ;
	* Remerciements.
3. Table des matières
	* Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages ;
4. Liste des acronymes et abréviations
5. Résumé analytique (une section indépendante de 3 pages y compris les principales conclusions et recommandations) ;
6. Introduction
7. Description de l’intervention
8. Etendue de l’évaluation et objectifs
9. Approche et méthodes d’évaluation
10. Analyse des données
11. Déductions et conclusions
	* Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation) ;
12. Recommandations;
	* Recommandations globales (y compris les recommandations produites pour répondre aux questions principales d’évaluation) ;
	* Enseignements tirés ;
	1. **Annexes à joindre au rapport final**
	* TdR de l’évaluation à mi-parcours;
	* Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités ;
	* Liste des documents d’aide révisés ;
	* Cadre des résultats du projet
	1. **Qualifications et tâches des consultants**
13. **Consultant international, Chef de mission**

Le Consultant international devra disposer des qualifications minimales suivantes :

**1.1 Formation requise**

* Être titulaire, au minimum, d’un diplôme d’études supérieures (Bac+5) ou équivalent en économie, Planification du développement, l’économie du développement, Développement rural/local, agronomie, l’adaptation et résilience, sociologie ou dans une discipline connexe des sciences sociales ;
	1. **Expériences requises**

Le poste de Chef d’Equipe requière les expériences suivantes :

* Une expérience concluante dans l’évaluation d’au moins cinq (05) projets de développement.
* De solides références dans l’évaluation des projets similaires seraient un atout.
* Des expériences pertinentes dans l’élaboration et la mise en œuvre de projets/programmes de développement et plus spécifiquement dans les domaines de la prévention de la radicalisation, de l’extrémisme violent et de la consolidation de la paix, la lutte contre la violence basée sur le genre, l’eau potable et l’assainissement, les approches de développement à base communautaire ;
* Avoir été au moins trois (03) fois chef d’équipe lors de missions d’évaluation ;
* Expérience de travail dans les pays d’Afrique subsaharienne ;
* Une bonne connaissance des problématiques de développement au Tchad serait un atout ;
* Familiarité avec le Système des Nations Unies en matière d’élaboration, de mise en œuvre et d’évaluation des projets de développement ;

**Langues :**

Une maîtrise parfaite de la langue française, aussi bien à l’écrit qu’à l’oral est indispensable.

La connaissance de l’Anglais serait un atout.

1. **Consultant national en charge de la facilitation des évaluations nationales au consultant Principal (**Tchad).

Le consultant national devra disposer des qualifications suivantes :

**2.1 Formation**

* Être titulaire, au minimum, d’un diplôme de maitrise (Bac+4) en économie, planification du développement, l’économie du développement, administration ou dans une discipline connexe des sciences sociales ;

**2.2 Expérience**

* Cinq (05) ans d’expérience professionnelle dont au moins deux (02) dans la prévention de la radicalisation, de l’extrémisme violent et de la consolidation de la paix, la cohabitation pacifique, le développement et/ou la lutte contre la violence basée sur le genre ;
* Avoir réalisé, avec succès, au moins trois (03) évaluations de projets ;
* Avoir une connaissance avérée des politiques de développement du pays ;
* Une familiarité avec le Système des Nations Unies en matière d’élaboration, de mise en œuvre et d’évaluation des projets de développement serait un atout.

**Langues :**

Une maîtrise parfaite de la langue française, aussi bien à l’écrit qu’à l’oral, est indispensable.

La connaissance de l’Arabe tchadien est utile pour une interaction aisée avec les interlocuteurs de la mission.

1. **Tâches de l’équipe d’évaluation**
2. Collecter la documentation;
3. Exploiter les différents rapports des agences ;
4. Procéder à une analyse de la documentation suivant les critères clés d’évaluation (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l’impact) ;
5. Le consultant national devra appuyer le consultant international (chef de mission) dans les prises de contacts et la rédaction des rapports ainsi que la prise des notes et l’intégration des commentaires dans le rapport définitif.
6. **Tâches spécifiques du chef de mission**

En plus des tâches générales dévolues à l’équipe, le chef de mission aura la responsabilité de :

1. Assurer la gestion et la coordination des travaux de l’équipe de consultation ;
2. Faciliter et animer les consultations avec les parties prenantes ;
3. Contribuer et coordonner en fournissant les inputs pour la rédaction des rapports par l’équipe ;
4. Animer les sessions de restitution ;
5. S’assurer que les produits attendus (rapport initial, rapport provisoire et présentation PowerPoint, rapport final) sont finalisés et soumis dans les délais définis.

**A : Document à consulter (disponibles au niveau de la Coordination du projet)**

1. Document du projet
2. Rapports de tenue des comités de pilotage
3. Rapports de missions
4. Rapports de formations
5. Rapports annuels d’activités
6. Rapports et autres documents financiers
7. Etc.

**Annexe 3**

**FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION DU FOURNISSEUR DE SERVICE[[10]](#footnote-10)**

(Ce formulaire doit être soumis en utilisant uniquement le format de lettre avec entête officielle du Fournisseur de Service[[11]](#footnote-11))

[Insérer : lieu]

[Insérer : Date]

To: [Insérer : Nom et adresse du point focal du PNUD]

Cher Monsieur/Madame:

Nous, soussigné, offrons par la présente à rendre les services suivants au PNUD conformément aux exigences définies dans la demande de proposition (RFP) qui date du [Spécifier la date], et toutes ses annexes, ainsi que les provisions des Conditions et Termes Généraux du PNUD:

1. **Qualifications du Fournisseur de Service**

*Le Fournisseur de Service doit décrire et expliquer comment et pourquoi il est la meilleure entité qui peut satisfaire aux besoins du PNUD en indiquant les éléments suivants :*

1. *Profile – décrire la nature de ses affaires, domaine d’expertises, licences, certifications, accréditations ;*
2. *Licences d’affaires – Pièces d’enregistrement, Certification de paiement des Taxes, etc. ;*
3. *Derniers états financiers audités– Compte de résultat/revenu et bilan pour indiquer sa stabilité financière, liquidité, solvabilité et sa réputation sur le marché, etc.;*
4. *Expérience professionnelle – liste des clients pour les services similaires à ceux qui sont sollicités par le PNUD, en fournissant la description des taches contractuelles, la durée des contrats, les valeurs contractuelles, les références de contrat ;*
5. *Certificats et Accréditation – y compris les Certificats de Qualité, les patentes d’enregistrement, les Certificats de Protection de l’Environnement, etc.;*
6. *Une Déclaration Ecrite que l’Entreprise n’est pas sur la liste de la Résolution 1267/1989 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la liste de la Division des Achats des Nations Unies ou Autre liste des Nations Unies des fournisseurs inéligibles.*
7. **Méthodologie proposée pour la prestation de Services**

|  |
| --- |
| *Le Fournisseur de Service doit décrire comment il répondra aux besoins exprimés dans la demande de proposition (RFP); en fournissant une description détaillée des caractéristiques essentielles de la performance, les conditions de la production des rapports et les mécanismes d’assurance-qualité qui seront mis en place, en démontrant que la méthodologie proposée sera appropriée aux conditions et contextes locaux de travail.*  |

1. **Qualifications du Personnel Clé**

*Si exigé dans la demande de proposition (RFP), le Fournisseur de Service doit fournir :*

1. *Noms et qualifications du personnel clé qui exécutera les services en indiquant qui est le Team Leader, le personnel d’appui, etc.;*
2. *Les CVs démontrant les qualifications doivent être soumis si exigé dans la RFP et;*
3. *Confirmation Ecrite de chacun des membres du personnel à déployer pour sa disponibilité pendant la période d’exécution du contrat.*
4. **Coûts (Juste indicatif)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description de l’Activité** | **Rémunération par Unité de Temps**  | **Total de la Période d’Engagement** | **Nombre du Personnel** | **Taux Total** |
| **I. Personnel de Services**  |  |  |  |  |
|  1. Services du Bureau Principal |  |  |  |  |
|  a. Expertise 1 |  |  |  |  |
|  b. Expertise 2 |  |  |  |  |
|  c. Expertise 3 |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **II. Menues des Dépenses** |  |  |  |  |
|  1. Coût de voyages |  |  |  |  |
|  2. Per diem |  |  |  |  |
|  3. Communications |  |  |  |  |
|  4. Reproduction |  |  |  |  |
|  5. Location d’Equipment  |  |  |  |  |
|  6. Autres |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

1. **Coût Ventilé pour chaque Réalisation\***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Réalisation** | **Pourcentage du Coût Total *(Portion de Paiement)*** | **Prix*****(Forfait, Tout Inclus)*** |
| 1 |  |  |  |
| 2 |  |  |  |
| 3 |  |  |  |
|  | Total  | 100% |  |

*\*Ceci devra servir de base pour le paiement des tranches.*

*[Noms et Signature de la Personne Autorisée chez le Fournisseur de Service]*

*[Fonction/Titre]*

*[Date]*

**Annexe 4 : CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX CONTRATS DE SERVICE DU PNUD (voir document annexé en PDF).**

**Annexe 5 : Critères de sélection**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Consultant international, chef de mission** |
| **1** | Diplôme d’études supérieures (Bac+5) ou équivalent en économie, Planification du développement, l’économie du développement, Développement rural/local, agronomie, l’adaptation et résilience, sociologie ou dans une discipline connexe des sciences sociales | 10 |
| 2 | **Compréhension de la mission :** description claire du contexte, des résultats et des produits attendus de la mission | 10 |
| 3 | **Méthodologie proposée :** qualité et cohérence de la démarche proposée par rapport aux termes de référence  | 15 |
| 4 | **Plan de travail et chronogramme** - Qualité du plan de travail dans l’optique d’une optimisation du temps de travail avec une contextualisation de la mission intégrant l’ensemble des activités et parties prenantes (5 points)- Pertinence/adéquation logique et réaliste de l’ordonnancement des activités requises et des modalités de leur mise en œuvre relativement à la garantie d’une réalisation efficace de la mission d’évaluation (5 points) | 10 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 5 | Une expérience concluante dans l’évaluation d’au moins cinq (05) projets de développement.  | 30 |
| 6 | Expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre et/ou l’évaluation de projets/programmes de développement et plus spécifiquement les projets de prévention de la radicalisation, de l’extrémisme violent et de la consolidation de la paix serait un atout | 10 |
| 7 | Avoir été au moins trois (03) fois chef d’équipe lors de missions d’évaluation, d’élaboration, de mise en œuvre des projets de développement ou de restauration sociale par rapport aux situations de crise  | 10 |
| 9 | Familiarité avec le Système des Nations Unies, notamment dans le domaine de l’évaluation des projets de développement | 5 |
| **TOTAL** | **100** |
| **Consultant national**  |
| 1 | Diplôme de maitrise (Bac+4) en économie, Planification du développement, l’économie du développement, administration ou dans une discipline connexe des sciences sociales  | 10 |
| 2 | **Compréhension de la mission :** description claire du contexte, des résultats et des produits attendus de la mission | 10 |
| 3 | **Méthodologie proposée :** qualité et cohérence de la démarche proposée par rapport aux termes de référence  | 15 |
| 4 | **Plan de travail et chronogramme** - Qualité du plan de travail dans l’optique d’une optimisation du temps de travail avec une contextualisation de la mission intégrant l’ensemble des activités et parties prenantes (5 points)- Pertinence/adéquation logique et réaliste de l’ordonnancement des activités requises et des modalités de leur mise en œuvre relativement à la garantie d’une réalisation efficace de la mission d’évaluation (5 points) | 10 |
| 52 | Cinq (05) ans d’expérience professionnelle dont au moins deux (02) dans la prévention de la radicalisation, de l’extrémisme violent et de la consolidation de la paix, la cohabitation pacifique, le développement et/ou la lutte contre la violence basée sur le genre  | 15 |
| 63 | Avoir réalisé, avec succès, au moins trois (03) évaluations de projets ;  | 30 |
| 74 | Une connaissance avérée des politiques de développement au Tchad  | 10 |
| **TOTAL** | **100** |

1. *Les TDR détaillés peuvent être attachés si les informations fournies dans cette annexe ne sont pas suffisantes pour décrire complètement la nature des travaux et autres détails des besoins.*  [↑](#footnote-ref-1)
2. *Les Fournisseurs de Services sont alertés que la non-acceptation des Conditions et Termes Généraux (CTG) du PNUD peut servir de base pour la disqualification dans ce processus d’achat.* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Les TDR plus détaillés peuvent être, additionnelle ment au contenu de cette RFP, attachés à celle-ci en annexe.* [↑](#footnote-ref-3)
4. Document du projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Plan de travail annuel [↑](#footnote-ref-5)
6. Plan de travail opérationnel [↑](#footnote-ref-6)
7. Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés  dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct). [↑](#footnote-ref-7)
8. http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-8)
9. http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-9)
10. *Ceci serve de guide au Fournisseur de Service dans la préparation de sa proposition.*  [↑](#footnote-ref-10)
11. *La Lettre avec entête Officielle doit indiquer les détails de contact (adresses, courriel, numéro de téléphone et fax) pour les motifs de vérification.* [↑](#footnote-ref-11)